

InterActions

Centre de recherche et de partage des savoirs
CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent • CAU

CADRE DE RÉFÉRENCE EN ÉVALUATION

DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE BORDEAUX-CARTIERVILLE-SAINTE-LAURENT • CAU

DÉFINITION DE CONCEPTS CLÉS

Le terme « culture d'évaluation » réfère à l'importance qu'une organisation accorde à la fonction d'évaluation ainsi qu'à la façon dont elle la conçoit et l'exerce. Une culture d'évaluation suscite l'adhésion à l'exercice de l'évaluation, le recours et l'utilisation adéquate des résultats, l'amélioration de la qualité des soins, des services et des interventions, un dialogue entre chercheurs, décideurs et praticiens ainsi qu'une ouverture à l'innovation et l'adaptation aux changements dans un environnement en mutation. Le terme « évaluation » est utilisé de façon générique dans le texte et représente toute démarche rigoureuse et systématique d'examen et de réflexion, génératrice de jugements et de choix d'action dans le but d'améliorer un programme ou une pratique. Ce jugement doit évidemment être fondé et argumenté de même que valide et crédible aux yeux des parties prenantes^{1,2}.

L'évaluation est souvent assimilée à la recherche du fait que les deux fonctions partagent des concepts, des instruments et des méthodes. Une distinction peut néanmoins être faite quant à l'ampleur de l'analyse requise et à la finalité de l'exercice selon trois types d'évaluation :

1

La *recherche évaluative* s'inscrit habituellement dans une approche analytique d'une ampleur appréciable à l'égard de problématiques complexes. Elle vise à produire de nouvelles connaissances généralisables à l'intention des communautés scientifique et professionnelle.

L'*évaluation de programme* cherche avant tout à fournir une réponse concrète susceptible de conduire à l'amélioration d'une intervention donnée. Même si l'évaluation de programme permet aussi d'accroître nos connaissances, l'intérêt premier de l'évaluateur est plutôt de fournir aux personnes et aux organisations concernées par les objets d'évaluation des informations qui leur seront utiles rapidement³.

L'*évaluation des technologies et modes d'intervention en santé et services sociaux* repose principalement sur la synthèse systématique des preuves scientifiques dans le but de résumer l'état de connaissance sur une problématique donnée à partir d'études originales recensées selon des exigences méthodologiques bien définies. Il s'agit du type d'évaluation privilégié par plusieurs centres affiliés universitaires. On entend par « technologie » des outils, des produits, des processus, des méthodes, des modes d'organisation ainsi que des tâches.

3

FINALITÉS DE L'ÉVALUATION

Nous privilégions l'exercice de l'évaluation dans un but de développement des connaissances, de soutien à la prise de décision, de promotion du débat démocratique ainsi que d'amélioration des pratiques, plutôt que de réponse à des impératifs essentiellement administratifs⁴. Les exercices à caractère administratif demeureront la responsabilité des gestionnaires en place et des personnes dédiées à ces fonctions.

Nous attirons l'attention sur une portée avouée de l'évaluation, à savoir sa contribution à l'amélioration des conditions sociales et collectives ou, autrement dit, d'*empowerment* des individus et des communautés. En raison de la source des demandes, l'évaluation répond souvent davantage à des préoccupations d'ordre de gestion des établissements. Elle répond moins fréquemment à une logique d'action éveillée directement par les besoins des intervenants et des populations visées. Il s'avère donc pertinent de concevoir, lorsque cela est possible, des formes d'évaluation qui tiennent compte des intérêts des différents acteurs.

Enfin, nous ne pouvons ignorer une finalité de la recherche évaluative qui consiste à publier des articles scientifiques. Nous œuvrons dans un centre de recherche universitaire et, à ce titre, nous sommes soumis à des obligations de performance afin de maintenir le financement octroyé par les organismes subventionnaires québécois et canadiens.

1. Hurteau, M., Houle, S., Mongiat, S. (2009). How legitimate and justified are judgments in program evaluation. *The international Journal of Theory, Research and Practice*. 15(3), 307-319.
2. Hurteau, M., Valois, P., Bossiroy, A. (2011). Jugement crédible en évaluation de programme : Définition et conditions requises. *Revue canadienne d'évaluation de programme*. 25(2), 83-101.
3. Service de surveillance, recherche et évaluation. (2011). *Une démarche participative et négociée pour l'exercice de l'évaluation. Cadre de référence*. Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, 66 p.
4. Jacob, S. (2009). Opération chloroforme ou la réinvention de l'État rationnel: l'évaluation et les données probantes. *Criminologie*. 42(1):201-223.